

# Assurance prêt hypothécaire

## Protéger l'un de vos plus gros projets de vie

Les imprévus de la vie peuvent mettre en péril les projets dans lesquels vous investissez temps et argent, ou vous empêcher d'assumer vos responsabilités financières.

L'assurance prêt est une solution qui vous permet d'assurer la tranquillité d'esprit de tous, quoi qu'il arrive.

### Que fait l'assurance prêt hypothécaire ?

Voici ce que l'assurance prêt hypothécaire peut faire pour vous :



#### Assurance invalidité

- > En cas d'invalidité, vos versements hypothécaires assurés sont couverts.

Si vous êtes en invalidité plus de deux mois, vos versements sont pris en charge. Vous pouvez ainsi maintenir votre niveau de vie sans avoir à couper dans les activités familiales.



#### Assurance maladies graves

- > En cas de diagnostic de maladie grave (cancer, AVC ou crise cardiaque), le montant assuré de votre prêt est payé.

Vous pouvez vous concentrer sur votre rétablissement grâce au répit financier que vous procure l'assurance prêt.



#### Assurance-vie

- > En cas de décès, le montant assuré de votre prêt est payé.

Le prêt ayant servi à financer l'un de vos plus gros projets de vie est protégé et ne devient pas un fardeau pour vos proches. Vous préservez le foyer familial et la tranquillité d'esprit des gens qui vous sont chers.

Dans bien des cas, les faillites et les recouvrements arrivent à la suite d'une maladie ou d'un accident.

## Êtes-vous à risque ?

Si vous répondez **NON** à l'une des questions suivantes, prenez le temps de parler à votre conseiller financier des avantages de l'assurance prêt.

Avez-vous une assurance collective au travail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Détenez-vous d'autres assurances ? > Vie > Invalidité > Maladies graves	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous un fonds d'urgence représentant entre 3 et 6 mois de salaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous mis en place une stratégie afin de minimiser les impacts qu'aurait une maladie grave (cancer, AVC ou crise cardiaque) sur vos finances personnelles, votre niveau de vie et vos projets ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Protéger votre prêt, c'est protéger la réalisation de vos projets et les gens qui vous sont chers, quoi qu'il arrive.

❖ Pour plus d'information sur l'assurance prêt hypothécaire, informez-vous auprès de votre conseiller financier.



1 Statistique Canada.

2 Société canadienne du cancer, 2018.

3 Assurance en cas de maladies graves – Perspectives et réflexions, septembre 2015, étude de consommation conduite par Head Research.

© 2019 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les probabilités d'être en invalidité sont grandes :



**1 personne sur 3<sup>1</sup>.**



**1 Canadien sur 2**

développera un cancer au cours de sa vie<sup>2</sup>.



En cas de maladie grave du conjoint,

**55% des travailleurs canadiens**

seraient obligés de continuer à travailler pour faire face à leurs obligations financières<sup>3</sup>.